



# BOUCLANS

DECEMBRE 2021

INFOS

Chers concitoyens,

La réforme de la fiscalité locale et ses impacts sur les communes ont tenu une large place dans les débats au congrès des maires de France qui s'est tenu il y a peu à Paris.

Les ressources d'une commune reposent sur 3 principaux piliers :

- Les ressources propres : ventes de bois, loyers, baux ruraux, concessions, etc.
- Les dotations, qui ne sont pas des subventions mais dans la plupart des cas un versement en compensation d'une charge nouvelle ou de la suppression d'une ressource antérieure. Elles sont attribuées par l'État.
- La fiscalité locale, pour laquelle depuis 1981 les élus de la commune fixaient les taux.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, le lien fiscal entre l'habitant et son territoire ne tient pratiquement plus qu'à la taxe foncière. En effet, des quatre impôts directs locaux mis en place en 1981, il restera à la main de vos élus uniquement les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Alors que la taxe d'habitation avait l'avantage d'être payée par une grande partie de la population, cette réforme est en train de créer différentes catégories de communes qui vont donc avoir des marges de manœuvre totalement différentes selon leur part de propriétaires.

Pour nous contribuables, la suppression de la taxe d'habitation est une bonne nouvelle puisqu'elle améliore le pouvoir d'achat. Sur le plan financier, la commune n'est pour le moment pas lésée. Le gouvernement a prévu de compenser intégralement aux collectivités les allègements fiscaux décidés ces dernières années. Mais pour combien de temps ? L'expérience montre que ces engagements sont souvent remis en cause.

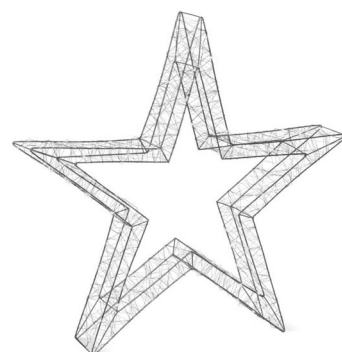
Mais ce n'est pas la seule conséquence. Au-delà de l'aspect financier, sur le plan de la citoyenneté les contribuables se sentiront moins liés à leur territoire. On risque de basculer de « contribuable » à « usager ».

C'est l'État qui régule et attribue les compensations fiscales, celles-ci s'opérant souvent par transfert des territoires ruraux vers les territoires plus urbains, à l'heure où le principe d'universalité de l'impôt est de moins en moins compris par la population.

Ainsi que le pointe la Cour des comptes, la disparition programmée de cet impôt local, c'est la fin de l'autonomie fiscale des communes, tandis que leur autonomie financière dépendra donc de plus en plus de l'échelon national, qui fixe les niveaux et conditions d'attribution de nos ressources.

Je vous laisse un instant à ces réflexions qui touchent en fait à la voix laissée au citoyen, pour évoquer d'une ligne le retour à des conditions sanitaires plus sévères. Ce virus n'en finit pas de nous combattre, et chaque tentative pour retrouver une vie normale lui permet un sursaut, même si la vaccination nous protège de mieux en mieux. Restons donc vigilants, ne baissons pas la garde. Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Martial HIRTZEL



*Le Maire et les  
membres du conseil  
municipal vous  
souhaitent d'excellentes  
fêtes de fin d'année !*



## Infos pratiques mairie

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans@wanadoo.fr

Politeia : Bouclans

# RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 novembre 2021

**Présents :** Mmes Nathalie DEFRASNE, Virginie DUEDE-FERNANDEZ, Mélanie GRUET, Fleur MANZONI, Joséphine PERROT-MINOT, Frédérique POUPENEY, Virginie SIMONIN et MM. Christophe AURIOL, Joël BOURRAT, Valentin BUGNET, Jean-Pierre GUEY, Martial HIRTZEL, Jean-Marie ISABEY, Alexis MARTIN, Gino MICHEL.

**Excusés :** Mmes Oriane POMMEY (procuration à Nathalie DEFRASNE), Estelle VERDOT (procuration à Mme Joséphine PERROT-MINOT) et MM. Michel BELOT (procuration à M Jean-Pierre GUEY) et Vincent BOUVERESSE.

**Secrétaire de séance :** Valentin BUGNET

### CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le classement est l'acte administratif qui confère à une route son caractère de voie publique et la soumet au régime juridique du réseau auquel elle se trouve incorporée. Le classement de voies ou chemins constitue un enjeu important pour la commune qui doit avoir une bonne connaissance de son patrimoine et des obligations qui s'y rattachent.

Le dernier classement des voies communales remontant à 2016, ce dernier nécessitait une mise à jour avec la création de la Commune Nouvelle et l'ajout des voies communales de Vauchamps. Il sera pris en compte dans la dotation de fonctionnement à partir de 2023.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce classement

### MANDAT SPECIAL POUR PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CONGRES DES MAIRES

L'article L.2123-18 du CGCT dispose que : "Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Le mandat spécial comprend « toutes les missions accomplies par l'élu avec l'autorisation du conseil municipal dans l'intérêt des affaires communales, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation résultant d'une disposition législative ou réglementaire expresse »

La participation des élus au congrès national des maires de France entre dans cette définition.

La facture éditée par l'AMD à l'issue du congrès sera transmise via les procédures comptables habituelles et reprendra les éléments liés au déplacement et au séjour (hébergement et repas) dans la limite des plafonds fixés par la loi.

Le maire ne présentera pas de note de frais pour les autres dépenses éventuelles liées à ce déplacement.

Après avoir entendu l'exposé, et pris connaissance des documents transmis, le conseil municipal confère le caractère de mandat spécial au déplacement au 103ème congrès des maires de

France, du 15 au 18 novembre 2021, de M. Martial HIRTZEL, à l'unanimité

### ACCES AU SERVICE INTERIM TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION

Le centre de gestion du Doubs a créé un service intérim territorial permettant aux communes de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Ce service peut être sollicité en cas de congés annuels, de congés maladie, de congés maternité, de formation, d'accroissement temporaire d'activité ou de vacance de poste. En dehors du remboursement par la commune de tous les frais liés à la mise à disposition du personnel auxquels est exposé le centre de gestion, celui-ci perçoit une participation aux frais de gestion de 5% du traitement brut et charges sociales.

Ce service permettrait de pallier une absence de plus ou moins longue durée.

Le projet de convention proposé est adopté à l'unanimité des voix.

### ORGANISATION DU REPAS DES AINES ET PRIX POUR LES ACCOMPAGNANTS

Le repas des aînés, qui se tiendra le 18 décembre prochain à 12h00 à l'Espace Culturel de Bouclans, sera préparé par la Sarl Pâtisserie traiteur THIEBAUD de Baume les Dames, ainsi que la coopérative du plateau et la boulangerie-pâtisserie du Gour.

Pour les accompagnants et les personnes de moins de 65 ans, il est proposé le prix de 26 euros.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### NOMINATION DE MMES CHAPUIS ET WATRIN AU STATUT DE STAGIAIRES DURANT 1 AN

Deux emplois d'agents administratifs contractuels ont été créés lors de la création de l'agence postale communale et de France Services.

La période d'essai envisagée par le comité de recrutement s'étant avérée concluante, il est proposé de nommer les deux agents stagiaires sur les grades d'adjoints administratifs avant titularisation. Par ailleurs, après cette première période d'usage, il s'avère qu'il est nécessaire de modifier les horaires d'un agent afin d'assurer l'ensemble des missions correctement, c'est pourquoi il est proposé de modifier la quotité de travail de Mme Watrin, à raison de 25,25/35e hebdomadaire au lieu de 24/35e hebdomadaire. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un poste à 25,25/35e et la suppression d'un poste à 24h hebdomadaire

## **CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE 2H HEBDOMADAIRES POUR ENTRETIEN DES LO- CAUX**

L'ouverture de l'agence postale communale et de France service conduit à devoir assurer l'entretien des locaux de ces nouveaux services communaux.

Madame CHAPUIS accepte d'assurer cette mission estimée à 2 heures hebdomadaires en moyenne.

L'ensemble des conseillers valide à l'unanimité la création du poste proposé.

## **TARIFS AUX COMMUNES EXTERIEURES POUR LES ENFANTS SCOLARISES A BOUCLANS**

Éléments pris en compte pour le calcul 2022 :

- Nombre d'élèves
- Masse salariale du personnel
- Surface occupée
- Consommation de fioul domestique ramenée à la surface occupée
- Consommation d'électricité ramenée à la surface occupée

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les coûts de scolarité à appliquer aux communes scolarisant leurs enfants à Bouclans et ayant accepté la prise en charge de ces coûts à hauteur de 1373,79 € par élève de maternelle et de 407,82 € par élève de primaire.

## **COMMISSION DES PASSATIONS DE MARCHÉ DU 12 NOVEMBRE 2021**

### **- PARC MATERIEL DE REPROGRAPHIE**

Le remplacement du parc de photocopieurs a été évoqué en conseil municipal.

En effet, en 2018 la société MC Conseil a renouvelé les contrats de la commune dans des conditions inacceptables :

D'une part, deux contrats de service ont été signés alors qu'ils ne correspondent à aucun besoin, et n'ont d'ailleurs jamais été utilisés depuis. Ces deux contrats coûtent à la commune 15000€ par an.

A cela s'ajoutent les contrats de location des photocopieurs pour un montant annuel de plus de 18000€ par an. À titre de comparaison, les propositions pour 2022 sont de l'ordre de 7000€ à 8000€ par an (matériels comparables et neufs).

De plus, le matériel en place n'a pas été renouvelé par du neuf en 2018. Conséquence logique, le copieur de la mairie est si souvent en panne qu'il a fini par être remplacé par une machine de prêt, moins performante, elle aussi d'occasion, souvent défectueuse, mais toujours facturée au prix de la première.

Passons sur les vices de procédure et autres surfacturations non contractuelles qui face au reste relèvent presque du détail.

Les multiples courriers au fournisseur n'ont toujours pas permis d'avoir gain de cause, et comble de l'ironie, celui-ci nous propose maintenant de prolonger notre relation commerciale pour une nouvelle durée de cinq ans. L'affaire n'en restera pas là, mais alors que nous étions pieds et poings liés par cet engagement de 2018, les conditions de résiliation sont dorénavant mieux supportables et il devient possible de trouver une solution qui réponde à nos besoins, dans une relation de confiance. Par rapport à aujourd'hui, l'économie pour la commune sera de 10000€ à 12000€ dès 2022 malgré les pénalités de sortie anticipée appliquées.

## **- CONVENTION DE SAUVEGARDE ADAT**

Les progiciels de la commune sont sauvegardés automatiquement en ligne chez les hébergeurs. Seuls restent à sauvegarder les documents de travail de type bureautique (courriers, arrêtés, comptes rendus, etc.) actuellement sauvegardés manuellement sur des supports externes. Avec la solution ADAT, l'ensemble des données sauvegardées sont stockées dans un Data Center situé en France, conformément à la législation en vigueur.

La sauvegarde est entièrement protégée et cryptée, apportant aux collectivités une sécurité maximum.

Le coût sera de 448 € HT / an

Les élus valident la signature de la convention de sauvegarde avec l'ADAT à l'unanimité des voix.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

### **BUDGET BOIS**

Les différents contrats de ventes des bois scolytés ont été initiés par l'ONF au cours du 1er trimestre 2021 et n'avaient donc pas pu être planifiés au budget 2021.

Chaque opération génère à la fois des recettes (produits de la vente) et des dépenses (différentes charges d'exploitation et de transport).

D'autre part l'abattage de chêne réalisé en parcelle 18 n'était pas non plus prévu au budget et suppose d'affecter des crédits supplémentaires.

Afin de permettre la réalisation de ces opérations, il y a lieu d'affecter des crédits, pris sur les recettes disponibles.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision budgétaire modificative du budget bois présentée.

## **ORGANISATION DU BOUCLETHON**

L'enregistrement sur le site du Téléthon est effectué et l'ensemble des animations est arrêté.

L'organisation est présentée aux conseillers.

La mobilisation de tous est essentielle.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Information sur les attributions compensatoires CCPHD 2022 pour Bouclans**

3 grands principes :

Partage de la croissance de la CFE chaque année (enveloppe 1)

50% pour la CCPHD et 50% pour l'ensemble des communes

Une répartition équitable sur deux critères :

La richesse de la population (le potentiel financier) (25%)

La contribution de chacune des communes à la CFE (75%)

Participation solidaire de chaque commune aux grands projets de la CCPHD (enveloppe 2)

Allocation compensatoire de droit commun : + 10 910 €

Enveloppe 1 du pacte (évolution de la CFE versé aux communes) + 13 535 €

Enveloppe 2 du pacte (10 €/hab. reversés à la CCPHD) - 11 020 €

Compensation du FNGIR (communes nouvelles) - 12 000 €

Part de contribution au SDIS : + 24 448 €

Neutralisation de la dotation de compensation territoriale : - 481 €

AC dérogatoire résultant du pacte financier : **25 392 €**  
(Rappel perçu en 2021 : 21 593 €)

La différence entre ces deux sommes s'explique par la hausse de la fiscalité intercommunale.

### **Rapport du contrôle de la vitesse sur la RD 464**

Un contrôle des vitesses de circulation a été opéré par le Département à la demande de la municipalité, à l'entrée de Bouclans (dans l'agglomération) coté Nancray, dans les deux sens, du 5 au 11 octobre 2021 :

Total 21249 véhicules dont 9% de poids lourds

Vitesse moyenne relevée le jour 65 km/h

Vitesse moyenne relevée la nuit 67 km/h

18089 excès de vitesse : (85,1%)

15% des véhicules roulent en dessous de 50 km/h

50% des véhicules roulent en dessous de 66 km/h

85% des véhicules roulent en dessous de 79 km/h

Les plus forts débits sont constatés entre 16h et 19h

236 véhicules ont été mesurés à plus de 100 km/h, dont 8 poids lourds

9 véhicules ont été mesurés à + de 130 km/h.

La zone de contrôle est particulièrement sensible car en proximité immédiate de l'école. Cela doit nous conduire à réfléchir à la sécurisation de ce secteur.

Cette même opération devrait avoir lieu en bas de la rue des Epinettes prochainement.

Retour des règles dérogatoires pour les conseils municipaux et communautaires

Plusieurs fois prolongées, les règles spéciales – et dérogatoires du droit commun – ont pris fin officiellement le 30 septembre dernier.

Elles sont rétablies, depuis la promulgation de la loi Vigilance sanitaire, le 10 novembre 2021, et directement prorogées jusqu'au 31 juillet 2022.

En conséquence, il est donc à nouveau possible de tenir les réunions en tout lieu, de se réunir sans public ou avec une jauge maximale. Le texte autorise à nouveau également que les réunions se tiennent en visio ou audioconférence. Le quorum permettant à une assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers, et les élus peuvent à nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

### **Situation COVID-19**

Fermeture envisagée du centre de vaccination de Valdahon en fin d'année 2021, sauf évolution de la situation sanitaire. La décision sera prise par la CCPHD en concertation avec les équipes soignantes et l'ARS

### **Opération brioches ADAPEI**

Cette opération solidaire d'information et de sensibilisation au handicap, interrompue depuis la crise sanitaire, reprendra en avril 2022.

Cette opération repose exclusivement sur l'action des bénévoles. Traditionnellement, la commune commande les brioches au boulanger de Bouclans.

### **Dates à retenir**

Bouclethon : 4 décembre 2021

Prochain conseil municipal : 17 décembre 2021 (sous réserve des conditions sanitaires)

**Dernière minute : en raison des directives gouvernementales annoncées lundi 6 décembre 2021, la municipalité s'est vue contrainte d'annuler le repas des aînés prévu le samedi 18 décembre prochain. Un bon d'achat sera offert aux inscrits, avec l'espoir de pouvoir reporter ce moment de convivialité tant attendu.**

---

## **LA VOIX DES ELUS DE LA LISTE NON MAJORITAIRE**

---

Aucune remarque de la part des élus de la liste non majoritaire pour ce bulletin d'information

---

## NOUVEL ARRETE PREFECTORAL—PORT DU MASQUE

---

**Article 1<sup>er</sup>** : À compter du samedi 27 novembre 2021 – 00h00, et jusqu’au vendredi 31 décembre 2021 – 24h00, le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus dans les zones densément fréquentées (centre-ville, marché de Noël, rassemblement d’importance, etc.) sur l’ensemble des communes du département du Doubs.



Cette mesure s’applique à toute personne circulant à pied.

**Article 2 :** L’obligation du port du masque prévue à l’article 1 du présent arrêté ne s’applique pas :

- aux personnes en situation de handicap munies d’un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires définies par le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié ;
- aux personnes se déplaçant en cycles, tricycles, quadricycles ou engin de déplacement personnel (EDP) motorisé ou non (skate, roller, trottinette, gyropode, hoverboard, monoroue, etc.) roulants, aux deux-roues, aux engins motorisés, aux conducteurs de véhicules et à leurs passagers ;
- aux personnes pratiquant une activité sportive ;
- aux personnes se restaurant.

---

## MEDIATHEQUE

	<p>Modification des horaires <b>pendant les vacances de Noël</b> :</p> <p>Ouverture les mercredis 22 et 29 décembre</p> <p>De 10h à 12h et de 14h à 17h30</p>	
---	---	--

---

## URBANISME

---

### DEMATERIALISATION DES DEMANDES D’AUTORISATIONS D’URBANISME

A partir du 1er janvier 2022, les usagers (professionnels et particuliers) pourront déposer de façon dématérialisée leur dossier d’urbanisme (Permis de Construire, d’Aménager ou de Démolir, Déclaration Préalable et Certificat d’Urbanisme).

La CCPHD (Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs) a ainsi mis en place un guichet de dépôt unique accessible par Internet dont l’adresse est la suivante : <https://portesdouthautdoubs.geosphere.fr/guichet-unique>

Ce guichet pourra être utilisé par toute personne souhaitant déposer une demande sur une des 19 communes dont les dossiers sont traités par le service urbanisme de la CCPHD (Avoudrey, Belmont, Bouclans, Chevigney-les-Vercel, Epenouse, Etalans, Flangebouche, Fournets-Luisans, Gonsans, Guyans-Vennes, Laviron, Naisey-les-Granges, Orchamps-Vennes, Pierrefontaine-les-Varans, Les Premiers Sapins, Valdahon, Vennes, Vercel-Villedieu-le-Camp, Vernierfontaine).

Pour les autres communes, les services de l’Etat, qui instruisent leurs dossiers, proposeront également une plateforme numérique pour les collectivités qui souhaiteront l’utiliser.

Le dépôt dématérialisé est une nouvelle possibilité offerte aux pétitionnaires et non une obligation. Il reste possible de déposer des dossiers papier. Il s’agit d’un service plus souple, accessible en permanence, sécurisé, permettant de faire des économies puisque aucune impression n’est nécessaire. L’usager est guidé en ligne en cas d’éventuelles erreurs.

Plus généralement, à partir de l’année prochaine, l’ensemble des dossiers d’urbanisme traités par la CCPHD, déposés sous forme numérique ou non, seront instruits de façon dématérialisée. L’état des dossiers sera mis à jour automatiquement, permettant de suivre leur avancement pas à pas.

A savoir : L’Etat a mis en place un site baptisé ADAU (Assistance aux Demandes d’Autorisations d’Urbanismes). Ce site permet notamment de faciliter les démarches, de disposer de tous les formulaires CERFA nécessaires en fonction de la demande et de guider les usagers sur les pièces à fournir.



## **ETUDIANTS / JEUNES :**



**cet article vous concerne !**

Savez-vous que vous pouvez bénéficier d'aides de la part de l'Etat et de la Région dans différents domaines ?

- ◆ Aide pour les anciens boursiers en recherche d'emploi
- ◆ Fonds d'aide d'urgence
- ◆ Aide au logement
- ◆ Couverture de frais de santé
- ◆ Aides à la mobilité

<https://www.jeunes-bfc.fr/aides-durgences>

Utiliser un simulateur d'aides !

Pour pouvoir faire la simulation rapidement, il est conseillé de se munir de vos ressources et de celles de vos parents si vous êtes encore à leur charge. Elle ne prendra pas plus de 5 minutes.

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

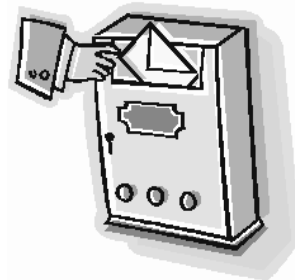


Nous, les ados de la commune, sommes volontaires pour distribuer les Bouclans Infos et d'autres courriers de la commune car cela nous aide à financer nos sorties.

**Pourriez-vous nous aider dans notre tâche**

**en affichant nettement vos noms sur**

**les boites aux lettres SVP ?**



*Merci*

# Le monde des Abeilles



## Le saviez-vous ?

Les différentes tâches des abeilles de leur naissance à leur fin de vie.



*Association Apicole du Haut-Doubs*

## Vous voulez en connaître plus ?

Vous pouvez rejoindre l'Association Apicole du Haut-Doubs (API-HD).

API-HD a été créée début 2017 sous l'initiative de quelques stagiaires et leur formateur, stage de formation "débuter en apiculture" au CPIE du Haut-Doubs et autour du rucher école.

API-HD regroupe une soixantaine d'apiculteurs sur le département. Les objectifs de l'association sont de permettre le développement d'une pratique respectueuse de l'abeille et de l'environnement, de permettre la mutualisation de matériel, et les achats groupés, et enfin, de partager avec le grand public les connaissances autour de l'abeille.

Les différentes conférences et animations déjà réalisées à l'initiative d'API-HD :

- ⇒ Les plantes mellifères,
- ⇒ Le Varroa et les traitements,
- ⇒ Lecture de la planche de vol,
- ⇒ Abeilles et pollinisation,
- ⇒ Les allergies au venin,
- ⇒ Se soigner avec les produits de la ruche, des "médicaments" naturels.

Prochaine Assemblée Générale de l'association en février 2022 suivi d'une conférence (sujet en cours de validation).

Vous souhaitez mieux nous connaître et adhérer à API-HD :

Envoyer un mail à [assoapihd@gmail.com](mailto:assoapihd@gmail.com)

Adresse de l'association : API-HD  
Mairie de la Rivière Drugeon  
25560 LA RIVIERE DRUGEON

# BOUCLETHON 2021

Un grand merci à tous les bénévoles, donateurs et acteurs de ce Bouclethon.

Malgré une météo maussade et les restrictions sanitaires, le Bouclethon s'est déroulé en toute convivialité.

Les élèves de CM2, encadrés par leur instituteur Jean-Luc André, étaient présents dès 8h pour servir 42 petits déjeuners.

Les enfants présents se sont fait une joie de construire les rennes que vous aurez l'occasion de découvrir dans notre village. Un grand merci à eux et aux parents qui les ont préparés.

Une vingtaine de courageux marcheurs se sont retrouvés au gîte des parts Damoisey où ils ont reçu un accueil chaleureux et se sont réchauffés avec un vin chaud.

Le grand gagnant du panier garni, dont la valeur était de 256,46€, est : Mr. Fernandez C. de Bouclans.

Le traditionnel vin chaud et la soupe de pois ont fait le bonheur de tous au cours de la journée.

Un grand merci à l'équipe de cuisine qui nous a permis de nous restaurer avec les plats à emporter et qui a rencontré un vif succès (le midi : 81 repas adultes et 10 repas enfants ; le soir : 126 repas adultes et 13 repas enfants).







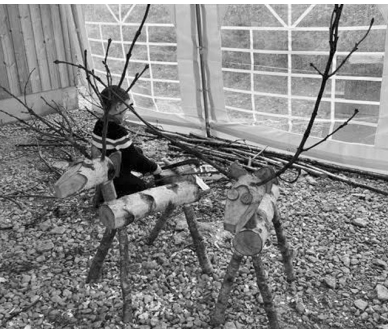
Au cours de l'après midi, nous avons eu une petite accalmie de la météo et tout le monde a pu s'en donner à cœur joie dans les différentes activités. Les messieurs comme les dames ont affronté et ont fait l'expérience du passe partout, exercice qui a beaucoup plu.

Nous avons pu déguster d'excellentes crêpes réalisées par la jeunesse de Bouclans, un grand merci à Claire et à ses ados !

Visite et découverte de la caserne des pompiers qui a ouvert ses portes pour l'occasion.

Les bénéfices récoltés lors de cette journée seront reversés à AFM Téléthon. Le bilan exact sera fait dans les prochaines semaines.

***Encore merci à toutes et à tous pour votre engagement et votre participation !***



La cérémonie du 11 novembre avait lieu cette année à Bretigney Notre Dame. Un temps de recueillement s'est tenu plus tôt devant nos deux monuments.



## **LE COMITÉ DES FÊTES DE BOUCLANS**

INVITE TOUS LES HABITANTS DE LA COMMUNE  
À PARTAGER UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ

**LE 17 DÉCEMBRE 2021  
DE 19H00 À 20H30  
PLACE DE LA MAIRIE**



**VENEZ NOUS REJOINDRE POUR DÉGUSTER  
UN VIN CHAUD OU UN CHOCOLAT CHAUD  
SERVI DANS VOTRE PROPRE MUG !**



PASS SANITAIRE ET PORT DU MASQUE OBLIGATOIRES

SOUS RESERVE DE CONDITIONS SANITAIRES FAVORABLES